



BUREAU COMMUNAUTAIRE
jeudi 30 mai 2024 à 18 H
Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 30 mai 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 24 mai 2024 et affichée le vendredi 24 mai 2024.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : Yann GALUT (donne pouvoir à Irène FELIX), Jean-Louis SALAK (donne pouvoir à Mme CHEZE-DHO), Marie-Christine BAUDOIN, Jean-Marie VOLLOT (donne pouvoir à Bernard DUPERAT), Bruno FOUCHET (donne pouvoir à Fabrice ARCHAMBAULT), Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT (donne pouvoir à Marc STOQUERT)

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H.

- 14 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 11 avril 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 11 avril 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Organisation du 27ème "Défi inter entreprises" de l'Agglo. Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges pour l'organisation de la 27ème édition du « Défi Inter Entreprise » ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2. Rue Pierre Latécoère à Bourges - Emprises parcelle EK 226 - Acquisition à la CCI du Cher

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser l'acquisition à la CCI du Cher, au prix de 5 € HT/m², des emprises de la parcelle EK 226, sise rue Pierre Latécoère à Bourges, d'une superficie totale d'environ 2 503 m², selon document d'arpentage à intervenir ;
2. d'autoriser la prise en charge des frais d'acte relatifs à l'acquisition de ces emprises par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte afférent, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Adopté à l'unanimité

3. Ancien Centre Commercial Turly à Bourges - Parcelles AY 382, 531, 532 et 533 - Acquisition à la SCI BOURGES TURLY 159

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser l'acquisition à la SCI BOURGES TURLY 159 de l'ensemble immobilier cadastré AY 382, 531, 532 et 533 sis rue de Turly à Bourges, au prix de 370 000 € HT, auquel il convient d'ajouter les frais d'agence d'un montant de 21 600 € ;
2. d'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

4. Demande de subvention Fonds Vert – Mise en place de la collecte sélective des déchets alimentaires sur le périmètre de Bourges Plus

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à la mise en place de la collecte sélective des déchets alimentaires sur le périmètre de Bourges Plus ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme GOIN-DEMAY : Logement, équilibre social et durable de l'habitat, Accueil gens du voyage, Maîtrise demande d'énergie bâtiment

5. Aides à la pierre – décision de subvention de Bourges Plus en PLAI à AXENTIA pour une opération de construction neuve d'une résidence Jeunes actifs de 115 logements situés au 33 avenue Jean Jaurès à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la SA d'HLM AXENTIA une subvention de 460 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme CHEZE-DHO : Plan Renouvellement Urbain, Coeur Ville, Commerce artisanat, Economie sociale solidaire circulaire, Mission Locale

6. Politique de la Ville - décision de subvention à la SA d'HLM France Loire pour la reconstruction de 17 logements locatifs sociaux collectifs et semi-collectifs, allée Youri Gagarine à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 154 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 17 logements PLAI, allée Youri Gagarine à Bourges, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
2. d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité, Yann GALUT (pouvoir à Irène FELIX), Bernadette GOIN-DEAMY se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance la séance à 18 H 20.

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau

BOURGES, le 06 JUIN 2024

La Présidente



Irène FELIX